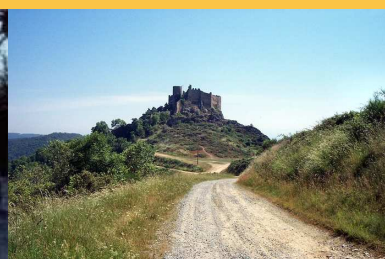
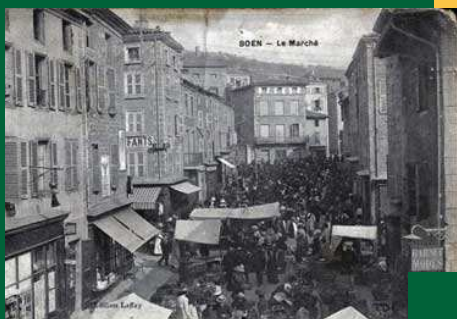


Avril 2009

Communauté de Communes  
du Pays d'Astrée

# Étude Prospective

## Bilan diagnostic et projet de territoire



Groupe de travail : Environnement

Urbanisme  
Habitat  
Environnement  
Aménagement  
Tourisme  
Économie



13, rue Marcel Aymé  
BP 348  
39105 DOLE cedex  
Tel. 03 84 82 33 93  
Fax. 03 84 72 31 59  
[contact.aceif@wanadoo.fr](mailto:contact.aceif@wanadoo.fr)

---

## I – POINTS DE RAPPEL

---

### **Une valorisation des milieux naturels engagée**

→ Deux types de milieux naturels à valoriser :

- Les versants des Monts du Forez (rivière, plateaux agricoles, zone de Piedmont)
- La plaine du Forez (étangs, bois, terres cultivées, buttes basaltiques, Lignon)

→ Des zones remarquables prises en compte :

- Zones Natura 2000
- ZICO
- ZNIEFF
- Un site naturel sensible/Biterne

→ Une gestion des milieux assurée

### **Une gestion de la ressource en eau assurée**

- Un réseau hydrographique dense à gérer
- Des variations différenciées à prendre en compte
- Des pressions variées qui influent sur la qualité
- Une amélioration et une adaptation des réseaux d'assainissement collectifs et individuels nécessaires
- Un suivi de la qualité assuré
- Un entretien des cours d'eau

→ D'un contrat de rivière à un autre + SAGE+ Natura

### **Une gestion des ordures ménagères assurée :**

- Collecte et traitement des ordures ménagères assurés par la CCPA (communauté de communes du Pays d'Astrée)
- Système de récupération des recyclables (apports volontaires puis collecte en porte à porte)
- Création d'une déchèterie
- Mission qualité : CILDEA (centre d'initiatives locales pour le développement de l'emploi et des activités

- Optimisation de la gestion
- Mise en œuvre du compostage
- Réfléchir à la fiscalité la plus adaptée
- Participer à la réflexion avec le SYDEMER syndicat mixte d'études pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du stéphanois et du montbrisonnais

## II – LES 5 ENJEUX DU PROJET DE TERRITOIRE

- ❖ Renforcer l'attractivité du Pays d'Astrée, le rendre plus attractif
- ❖ Mobiliser et valoriser les ressources locales
- ❖ Assurer un développement harmonieux, équilibré et durable
- ❖ Garantir une qualité de services
- ❖ Assurer une solidarité entre les habitants et les communes

## III – PLAN DE TRAVAIL

### 1<sup>er</sup> Enjeu : Assurer le développement équilibré, harmonieux et durable du territoire

#### 1. Valoriser les milieux naturels et maintenir la qualité de la biodiversité

Enjeux Grenelle de l'Environnement		Enjeux Loire (CG 42)	Enjeux CDPRA Pays du Forez	Enjeux Pays d'Astrée		
B I O D I V E R S I T É	Diviser par 4 les émissions de GES entre 1990 et 2050 pour atteindre au maximum 140 millions de tonnes/an d'équivalent CO2	Favoriser la biodiversité	Patrimoine naturel et culturel et développement durable : MILIEUX NATURELS, ESPACES VERTS, BIODIVERSITÉ, EAU, AIR, SOL, PATRIMOINE BÂTI	Avoir une meilleure connaissance des milieux. Inventaire des espèces. Participer à la mise en œuvre des préconisations établies pour les sites Natura 2000 (plaine et Lignon du Forez)	Prise de conscience de la qualité et de la richesse des milieux. Définir les contraintes à prendre en compte par rapport aux pratiques agricoles et à la gestion de l'espace	Intégration des contraintes de maintien de la biodiversité dans les documents d'urbanisme. Définir les conditions pour renforcer les actions de mise en valeur du patrimoine naturel et du patrimoine bâti lié à l'eau
	Arrêter la perte de biodiversité Acquérir 20 000 ha de zones humides Mise en place de plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes		Pôle bois de Noirétable Réseau écotourisme Réseau site d'interprétation du patrimoine naturel	Mobiliser des parcelles de pins à boulangé. Assurer l'entretien des paysages et éviter leur fermeture en prenant en compte la gestion des boisements. Participer à la dynamique relative au pôle bois de Noirétable	Encadrer une réflexion et définir un plan d'action dans le domaine de l'interprétation du patrimoine naturel et de l'écotourisme	

#### Comment garantir la qualité de la biodiversité et des milieux ?

##### Actions à prévoir

- Inventaire des espèces (quels manques ?)
  - site Natura 2000
  - hors site
- Définir les conditions de mise en œuvre des préconisations établies pour les sites Natura 2000
  - organisation du système d'observation et de suivi
  - pratiques à modifier
  - rapports aux documents d'urbanisme
  - actions spécifiques, sensibilisation, projets pédagogiques
  - équipements et aménagements de sites

A voir → Est-ce prévu dans les actions du contrat de Rivière ?  
 → Faut-il envisager autre chose ?  
 → Rôle de la CCPA ?

3

## 2. Assurer la gestion de l'eau

	Enjeux Grenelle de l'Environnement	Enjeux Loire (CG 42)	Enjeux CDPR Pays du Forez	Enjeux Pays d'Astrée		
E A U	Dans le domaine de l'eau, l'objectif est d'atteindre ou de conserver d'ici 2015 le bon état écologique ou le bon potentiel pour l'ensemble des masses d'eau.	Amélioration ou maintien d'une qualité des eaux répondant à la préservation ou la restauration du bon état des milieux aquatiques ainsi qu'au usages actuels et futurs du territoire	Gestion de l'eau et des déchets et développement durable : RÉDUCTION A LA SOURCE, COLLECTE, TRAITEMENT, VALORISATION ASSAINISSEMENT, EAUX PLUVIALES	Participer à l'élaboration du contrat de rivière II et le mettre en œuvre. Pérenniser le dispositif d'animation du contrat de rivière. S'intégrer dans la démarche SAGE	Prise de conscience de la qualité et de la richesse des milieux. Définir les contraintes à prendre en compte par rapport aux pratiques agricoles et à la gestion de l'espace	Intégration des contraintes de maintien de la biodiversité dans les documents d'urbanisme. Définir les conditions pour renforcer les actions de mise en valeur du patrimoine naturel et du patrimoine bâti lié à l'eau
	Mise en place d'un deuxième plan national Santé-Environnement pour la période 2009-2012	Conserver la qualité des milieux en très bon état	Pôle bois de Noirétale Réseau écotourisme Réseau site d'interprétation du patrimoine naturel	Améliorer ou conserver la qualité de l'eau (Azote, phosphore, pesticides) Maîtriser les activités polluantes	Mieux connaître la ressource en eau disponible pour l'alimentation en eau potable et mettre en œuvre une gestion qualitative et quantitative de la ressource pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Valorisation des eaux de pluies et sensibilisation des eaux de pluie et sensibilisation des habitants	Poursuivre et développer dans la mesure du possible des systèmes d'épuration de petite taille pour les zones d'habitats semi dispersés. Poursuivre les travaux engagés pour améliorer la qualité de l'assainissement Poursuivre les contrôles dans le cadre du SPANC et inciter à la mise aux normes Traiter les points noirs
	Politique de prévention des risques majeurs renforcés : inondations/maîtrise de l'urbanisation, restauration des zones d'expansion de crues, travaux de protection des ouvrages à risques			Poursuivre la mise en marche de chantiers de travaux Maintenir le rôle de l'équipement environnement	Mieux connaître les secteurs d'intervention, notamment sur les secteurs privés Identifier les zones à enjeux sur le domaine privé et inciter et sensibiliser les propriétaires riverains	Adapter les réseaux et systèmes d'assainissement en fonction du développement des communes : voir une gestion prospective de l'assainissement Mobiliser le moyens pour les travaux prévus dans les communes.
	Politique de prévention des risques majeurs renforcés : inondations/maîtrise de l'urbanisation, restauration des zones d'expansion de crues, travaux de protection des ouvrages à risques			Protéger les zones exposées Assurer la surveillance et la gestion des risques. Préserver les zones d'expansion des crues Mesurer les besoins d'actions complémentaires suite à la crue récente.		

Quelle gestion raisonnée et équilibrée de la ressource en eau ?

Actions à prévoir : Cadre Contrat Rivière sur qualité, quantité usage...

### Rapport aux communes/Projets à intégrer par rapport :

- Maîtrise des activités polluantes
  - pratiques agricoles
  - entreprises à problème
  - zone d'épandage et déchets
- Développement de l'habitat
  - Adaptation du réseau d'assainissement
    - communes concernées
  - Extension de réseaux
    - communes concernées
  - Modernisation STEP station d'épuration
    - communes concernées
  - Épandage des boues d'épuration
    - communes concernées
  - Adaptation du réseau d'eau
    - communes concernées
  - Problème d'alimentation en eau
    - communes concernées

- Entretien des berges
  - programme de travaux
  - équipe environnement
  - secteurs à enjeux, notamment privés
- Travaux/crués
  - communes concernées.
- Travaux et aménagements spécifiques
  - communes concernées
- Suivi et gestion de la qualité des eaux de source

## **A intégrer dans le contrat Rivière + SAGE schéma d'aménagement et de gestion des eaux**

### **Synthèse**

<b>LES AXES DU PROCHAIN CONTRAT RIVIÈRE</b>
<p><i>L'atteinte du bon état des masses d'eau (au sens de la DCE, Directive Cadre européenne sur l'Eau) constituera sans conteste la priorité de cette seconde procédure en particulier pour celles qui présentent un risque de non atteinte</i></p> <p><b>Concernant la qualité des eaux et la lutte contre les pollutions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des efforts dans le domaine de l'assainissement pour atteindre ou conserver le bon état des eaux</li> <li>• Les qualités azote et phosphore des cours d'eau</li> <li>• Préciser l'enjeu "pesticides"</li> </ul> <p><b>Concernant la qualité physique et biologique des cours d'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des sites Natura 2000</li> <li>• Limitation des facteurs de pollution</li> <li>• Entretien des cours d'eau, stratégie d'intervention sur la ripisylve (programme de restauration entretien)</li> <li>• Programme d'actions et de gestion piscicoles cohérent à l'échelle du bassin versant</li> </ul> <p><b>Concernant le risque d'inondation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger les zones exposées résiduelles</li> <li>• Organiser la gestion du risque et la vigilance et préserver les zones d'expansion des crues</li> </ul> <p><b>Concernant la ressource en eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'approvisionnement en eau potable (enjeu du SAGE Loire en Rhône Alpes)</li> <li>• Assurer un partage de cette ressource</li> <li>• Connaître les ressources mobilisables, y compris hors bassin versant</li> <li>• Mesurer l'impact de l'enrésinement du bassin versant sur la ressource en eau</li> </ul> <p><b>Concernant le patrimoine naturel du bassin versant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des milieux variés et à très forte valeur patrimoniale (élaboration du DOCOB pour le site Natura 2000 : Lignon et ses affluents)</li> <li>• Articulation et coordination des procédures</li> <li>• Valorisation des zones humides des fonds de vallons et les prairies humides</li> </ul> <p><b>Concernant la fonction récréative des cours d'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire s'approprier et apprendre à respecter les milieux aquatiques</li> </ul> <p><b>Concernant l'animation et le fonctionnement d'une nouvelle procédure</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérennisation des moyens de fonctionnement du SYMILAV</li> <li>• Structuration de l'équipe</li> <li>• Mobilisation des élus autour de la cohérence entre Contrat de Rivière et aménagement du territoire</li> <li>• Concertation avec de nombreux acteurs</li> <li>• Sensibilisation</li> </ul>

**→ Comment s'inscrire dans la démarche ?**  
**→ Quelle déclinaison pour le Pays d'Astrée ?**

### 3. Gérer les déchets

	Enjeux Grenelle de l'Environnement	Enjeux Loire (CG 42)	Enjeux CDPRA Pays du Forez	Enjeux Pays d'Astrée		
D É C H E T S	La France se fixe comme objectif principal de diminuer de 15 % d'ici 2012 les quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération					
	Partant de 360 kg par habitant et par an, réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 5 kg par habitant et par an pendant les 5 prochaines années	Réduction à la source et augmentation de la valorisation	Gestion de l'eau et des déchets et développement durable : RÉDUCTION A LA SOURCE, COLLECTE, TRAITEMENT, VALORISATION, ASSAINISSEMENT, EAUX PLUVIALES	Poursuivre la démarche d'optimisation de gestion des déchets Adapter notre choix de gestion pour atteindre les objectifs de la loi Grenelle de l'environnement et du nouveau PDEDMA Participer aux réflexions du SYDEMER	Mise en œuvre du co-compostage Réflexion et action concernant la gestion des gravats (CSDU Classell) Agrandir la déchetterie	Réfléchir à une fiscalité incitative Poursuivre le travail engagé sur la gestion des déchets des artisans et commerçants
	Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés (contre 24 % en 2004), ce taux étant porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets des entreprises.					

A voir :

- Programme de travaux à poursuivre :
  - plateforme de co-compostage
  - gestion des gravats
  - agrandissement de la déchetterie
- Optimisation des déchets – Programme
- Participation à la réflexion/déchets ultimes cadre SYDEMER
- Adaptation de la fiscalité
- Sensibilisation et gestion-évolutions possibles
- Rôle CCPA et projets prévus ?

### 4. Valoriser la forêt

Pistes d'actions :

- Valorisation de parcelles de pins « boulange »  
Quels autres sites ?
- Valorisation du bois d'œuvre cadre pôle bois de Noirétable  
A voir : conditions/patrimoine local
- Valorisation d'une filière bois énergie  
A voir :
  - potentiel local
  - prévision PAT (Plan Approvisionnement Territorial) à l'échelle du Forez
  - sensibilisation à l'utilisation de système de chauffage au bois

### 5. Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables

Pistes d'actions :

- Eolien  
Quelle place/schéma départemental?  
Quel développement possible ?

Quel positionnement ?  
Quelles actions possibles ?

- Autre : solaire, hydraulique, biomasse, bois...  
Quel positionnement ?  
Quelles actions possibles ?  
Quel rôle possible CCPA ?

## 2<sup>ème</sup> Enjeu : Garantir une qualité de services

Objectifs :

- Sensibiliser au développement durable
- Développer une conscience, une motivation, un engagement
- Faire connaître les pratiques éco-citoyennes

Pistes d'actions :

### **Organiser les relais aux dispositifs départementaux/performance énergétique – énergies renouvelables**

#### **Mettre en œuvre un plan local « éco-citoyen »**

- Création d'outils pédagogiques – habitants – collectivités-entreprises
- Création d'un guide des pratiques quotidiennes
- Montage de projets pédagogiques dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement, des paysages, de l'énergie
- Campagne d'informations
- Organiser des relais
  - Programme d'intervention dans les écoles, la cité scolaire, les associations

### **Organiser les partenariats avec les acteurs départementaux et régionaux du développement durable**

**Accompagner les collectivités à intégrer les critères d'éco-conditionnalité dans leurs démarches et leurs projets :** aménagements, opérations urbaines, équipements, réhabilitations, documents d'urbanisme, pratiques quotidiennes.

A voir :

- Rôle CCPA – CILDEA ?
- Partenariats existants – à développer